



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2023

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2023

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13
Annexes : États des résultats par programme	14 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 au 30 juin 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
21 septembre 2023



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15) \$	9,824,034	\$ 9,015,865
Autres contributions et subventions (Note 10)	89,695	48,513
Autres revenus (Note 11)	37,172	22,389
Amortissement des apports reportés (Note 9)	30,176	31,035
Intérêts	19,011	2,853
Locations espaces communautaire	<u>5,795</u>	<u>12,315</u>
	<u>10,005,883</u>	<u>9,132,970</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	8,326,061	7,678,444
Salaires et charges sociales	352,397	323,625
Matériaux et équipements	197,107	214,635
Services publics	214,969	163,011
Honoraires professionnels	227,702	9,647
Ressources pédagogiques	116,542	70,847
Contractuels (Note 15)	111,254	74,931
Loyer et location de bureau (Note 16)	103,888	66,444
Amortissement des immobilisations corporelles	76,281	72,666
Appui à la communauté	73,015	72,766
Frais de formation	62,642	71,253
Entretien et réparations	44,973	40,221
Frais d'activités	62,550	38,748
Déplacements et représentation	40,079	11,935
Déplacements - Écoles	27,878	16,955
Assurances	25,551	26,868
Télécommunications	23,733	18,818
Repas	22,582	11,201
Bibliothèques	21,103	12,469
Fournitures et frais de bureau	20,837	19,621
Publicité et promotion	18,725	24,355
Achats salon du livre	16,377	16,319
Bourses et prix	15,000	4,800
Innovation	8,979	4,104
Cotisations et abonnements	6,932	5,611
Bien-être	2,834	5,950
Frais bancaires	1,256	1,610
Location d'équipements	711	1,846
Colloques et conférences	259	4,392
Créances irrécouvrables	<u>-</u>	<u>300</u>
	<u>10,222,217</u>	<u>9,084,392</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>(216,334)</u>	\$ <u>48,578</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

2.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé d'affectation (Note 14)	Non-grevé d'affectation	Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	\$ 247,893	\$ 369,436	\$ 558,301	\$ 1,175,630	\$ 1,127,052
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(46,105)	-	(170,228)	(216,334)	48,578
Investi en immobilisations corporelles	26,049	-	(26,049)	-	-
Affectations d'origine interne (Note 14)	-	(200,784)	200,784	-	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 227,837	\$ 168,652	\$ 562,808	\$ 959,296	\$ 1,175,630

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 825,021	\$ 874,247
Comptes à recevoir (Note 4)	64,475	21,478
TPS à recevoir	36,213	67,365
Frais payés d'avance	<u>27,701</u>	<u>43,091</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	953,410	1,006,181
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	11,985	11,644
FONDS EN FIDUCIE ADEON (Note 13)	4,074	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>277,171</u>	<u>327,404</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>1,246,640</u>	\$ <u>1,345,229</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 138,461	\$ 65,145
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 7)	23,452	8,598
Revenus reportés (Note 8)	<u>60,035</u>	<u>4,701</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	221,948	78,444
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	11,985	11,644
FONDS EN FIDUCIE ADEON (Note 13)	4,074	-
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 9)	<u>49,336</u>	<u>79,511</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>287,343</u>	<u>169,599</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	227,837	247,893
Actif net grevé d'affectation (Note 14)	168,652	369,436
Actif net non-grevé d'affectations	<u>562,808</u>	<u>558,301</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>959,297</u>	<u>1,175,630</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>1,246,640</u>	\$ <u>1,345,229</u>

Approuvé par les commissaires:

_____, Commissaire _____, Commissaire

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Subventions reçus du gouvernement du Yukon	1,582,118	1,361,215
Charges payées aux fournisseurs	(1,437,493)	(1,115,146)
Autres subventions reçus	46,802	30,606
Intérêts reçus	17,708	2,382
Avances aux employés	(6,000)	-
Salaires et charges sociales versés aux employés	(337,543)	(325,224)
Autres montants reçus	43,866	28,404
Produits provenant de la TPS	67,365	-
Remboursements de salaires au MÉY	<u>-</u>	<u>(24,544)</u>
	<u>(23,177)</u>	<u>(42,307)</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(26,049)</u>	<u>(28,285)</u>
	<u>(26,049)</u>	<u>(28,285)</u>
 Diminution nette de l'encaisse	(49,226)	(70,592)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>874,247</u>	<u>944,839</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 825,021</u>	<u>\$ 874,247</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Commission Scolaire Francophone du Yukon est constituée en vertu de la *Loi sur l'éducation du Yukon* et n'est pas imposable. La Commission scolaire est responsable de la gestion, de l'administration et du contrôle des établissements de Français langue première au Yukon.

La principale source de revenu de la Commission scolaire provient du ministère de l'Éducation du Yukon (MÉY). Sa capacité à maintenir ses activités dépend du maintien de ce financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Commission scolaire ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200 et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

- a) La Commission scolaire a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont perçus ou au moment où les produits sont vendus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

- b) Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires auprès d'institutions financières et les montants en espèces.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

Instruments financiers

- d) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les fonds d'écoles.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations à payer et les fonds d'écoles.

La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles d'un montant supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Autobus	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSSC Mercier	5 ans	Amortissement linéaire
Entrepôt	25 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSFY	20%	Amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans	Amortissement linéaire
Parc	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - ÉÉT	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission scolaire, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Commission scolaire à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériaux sont évalués à leur juste valeur.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

Ventilation des charges

- h) Les charges reliées spécifiquement à un programme sont comptabilisées directement dans ce programme. Les charges communes sont comptabilisées aux opérations CSFY et ensuite attribuées aux autres programmes selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le programme qui est budgété. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un programme ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce programme.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans le budget.

3. ENCAISSE GREVÉE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse grevée:		
Interne: Actif Net Grevé d'affectation	\$ 168,652	\$ 369,436
Externe: Revenus reportés	<u>60,035</u>	<u>4,701</u>
	228,687	374,137
Encaisse, non- grevée	<u>506,325</u>	<u>500,110</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>\$ 735,012</u>	<u>\$ 874,247</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions à recevoir	\$ 52,350	\$ 9,857
Avances aux employés, sans intérêt	6,000	-
Compte à recevoir des écoles ÉÉT / CSSC	3,751	9,915
Intérêts à recevoir	1,774	471
Comptes clients	<u>600</u>	<u>1,235</u>
	<u>\$ 64,475</u>	<u>\$ 21,478</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	<u>Coût</u>	<u>Cumulé</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Autobus	\$ 115,697	\$ 109,140	\$ 6,557	\$ 14,656
Équipements - CSSC Mercier	79,750	42,058	37,692	53,643
Entrepôt	12,824	5,118	7,706	8,220
Équipements - CSFY	34,417	24,022	10,395	12,995
Améliorations locatives	87,073	36,076	50,997	37,122
Parc	216,763	93,902	122,861	137,352
Équipements - ÉÉT	<u>174,344</u>	<u>133,381</u>	<u>40,963</u>	<u>63,416</u>
	<u>\$ 720,868</u>	<u>\$ 443,697</u>	<u>\$ 277,171</u>	<u>\$ 327,404</u>

6. CRÉDIT AUTORISÉ

La Commission scolaire possède trois cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 10 000 \$ chacune. Les cartes de crédit portent intérêt au taux de 19,99 %.

7. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 18 478 \$ (2022 – 8 203 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

8. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Gouvernement du Québec - SQRC	\$ 1,600	\$ -	\$ 1,600	\$ -
MEY Littéracie	1,601	(685)	916	-
Commandite perçus d'avance	1,500	-	1,500	-
MEY - Instruments music	-	9,000	-	9,000
MEY - mise a jour informatique	<u>-</u>	<u>160,000</u>	<u>108,965</u>	<u>51,035</u>
	<u>\$ 4,701</u>	<u>\$ 168,315</u>	<u>\$ 112,981</u>	<u>\$ 60,035</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports du ministère de l'Éducation du Yukon affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les variations dans le solde des apports affectés se présentent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	\$ 79,511	\$ 110,546
Montants amortis au revenu	<u>(30,176)</u>	<u>(31,035)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 49,335</u>	<u>\$ 79,511</u>

10. AUTRES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Programme Contestation Judiciaire	\$ 50,000	\$ -
ACUFC	\$ 19,929	\$ 25,982
Partenariat Communauté en Santé (AFY)	2,000	8,800
Gouvernement du Québec	15,101	7,500
Commission Nationale Parents Francophone	<u>2,665</u>	<u>6,231</u>
	<u>\$ 89,695</u>	<u>\$ 48,513</u>

11. AUTRES REVENUS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salon du livre	\$ 15,008	\$ 16,634
Autres revenus	2,744	50
Frais d'assurances portables	3,920	3,630
Inscriptions Colloque	-	1,575
Commandites	<u>9,500</u>	<u>500</u>
	<u>\$ 31,172</u>	<u>\$ 22,389</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

12. FONDS D'ÉCOLES

Les fonds de l'École Émilie-Tremblay et du CSSC Mercier, qui sont gérés par l'administration des écoles, sont reflétés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière de ces états financiers. Un sommaire des activités de ces fonds est inclus dans les notes afférentes aux états financiers à titre d'information.

	<u>Émilie-Tremblay</u>	<u>CSSC Mercier</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 juin 2022	\$ <u>8,486</u>	\$ <u>3,158</u>	\$ <u>11,644</u>
<u>Rentrées de fonds</u>			
Ventes de livres, repas et autres	693	15,151	15,844
Contributions d'autres organismes	3,200	10,400	13,600
Frais d'activités	9,659	13,422	23,081
Dons et collectes de fonds	<u>1,378</u>	<u>18,238</u>	<u>19,616</u>
	<u>14,930</u>	<u>57,211</u>	<u>72,141</u>
<u>Sorties de fonds</u>			
Activités scolaires	8,964	37,765	46,729
Repas	2,576	6,521	9,097
Dons	531	290	821
Matériel scolaire	2,559	4,059	6,618
Frais généraux	169	5,752	5,921
Cadeaux	195	518	713
Frais bancaires et autres	25	328	353
Frais collectes de fonds	<u>845</u>	<u>703</u>	<u>1,548</u>
	<u>15,864</u>	<u>55,936</u>	<u>71,800</u>
Solde au 30 juin 2023	<u>\$ <u>7,552</u></u>	<u>\$ <u>4,433</u></u>	<u>\$ <u>11,985</u></u>

13. FONDS EN FIDUCIE ADEON

La Commission scolaire agit en tant que banquier pour l'Association des Directions de l'éducation de l'Ouest et du Nord (ADEON). Le solde des fonds en fiducie détenue au 30 juin 2023 était de 4 074 \$ (2022 - 0 \$).

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

14. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATION

Les commissaires ont résolu d'affecter des fonds pour créer une réserve pour l'acquisition de nouvelles immobilisations incluant l'aménagement et rénovations de ses écoles; et une réserve pour l'amélioration et expansion des services éducatifs en français langue première au Yukon.

La Commission scolaire ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable des commissaires. Les commissaires ont autorisé l'utilisations de 200 784 \$ pour le développement et offre active de services éducatifs en français langue première à Dawson City.

Au 30 juin 2023, le solde de ces réserves sont:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Réserve d'immobilisation	147,713	147,713
Réserve d'amélioration et expansion des services	<u>20,939</u>	<u>221,723</u>
	<u>168,652</u>	<u>369,436</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le ministère de l'Éducation du Yukon a octroyé à la Commission scolaire 9 824 034 \$ (2022 - 9 015 865 \$). De ce montant le ministère de l'Éducation du Yukon a transférer directement à la Commission scolaire un montant de 1 524 884 \$ (2022 - 1 361 965 \$).

Le ministère de l'Éducation du Yukon a aussi facturé les salaires administratifs, pédagogiques et de suppléances fournis par ses employés à la Commission scolaire pour un total de 26 911 \$ (2022 - 24 544 \$). De ce montant, un total de 4 362 \$ (2022 - 4 738 \$) était inclus dans les comptes à payer à la fin de l'exercice.

La Commission scolaire a acquis des services du ministère de l'Éducation du Yukon pour l'achat de matériel, télécommunications, contractuelles et formation pour un total de 14 714 \$ (2021 - 15 621 \$). De ce montant, un total de 0 \$ (2022 - 2 628 \$) était inclus dans les comptes à payer à la fin de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a versé des honoraires à des commissaires pour un montant de 10 845 \$ (2022 - 8 665 \$). Ces montants sont comptabilisés dans le compte « contractuels » aux résultats. Il y a aussi eu des services payés à une entreprise apparentée à la Commission scolaire pour des frais de déplacement de 270 \$ (2022 - 0 \$) et 5 550 \$ pour des frais de loyer (2022 - 0 \$)

Les locaux occupés par les écoles administrées par la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 sont la propriété du Gouvernement du Yukon. Aucun loyer n'est facturé à la Commission scolaire mais cette dernière doit payer les frais pour les services publics, sauf propane et la conciergerie des écoles.

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2023

16. ENGAGEMENTS

La Commission scolaire est locataire d'espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2025 et d'un bail venant à échéance en juin 2024. Les paiements de loyers minimums jusqu'à l'échéance des baux sont les suivants :

2024	\$ 93,459
2025	<u>47,594</u>
	<u>\$ 141,053</u>

Finalement, la Commission scolaire s'est engagée à versé une contribution à l'Association Franco-Yukonnaise dans le cadre des « Ententes bilatérales en éducation » jusqu'au 30 juin 2024. Les contributions annuelles à verser jusqu'à l'échéance de l'entente sont les suivantes :

2024	<u>\$ 8,000</u>
------	-----------------

17. RISQUES FINANCIERS

La Commission scolaire est exposée à plusieurs risques par la voie de ses instruments financiers. Ci-dessous se trouve les risques auxquels la Commission scolaire est exposée:

Risque de crédit :

La Commission scolaire est principalement exposée au risque de crédit relativement à ses subventions à recevoir et comptes clients.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Étant donné que les passifs et actifs de cet exercice ne sont pas assujettis à des taux d'intérêt, la gestion de la Commission scolaire estime que le risque de taux d'intérêt est très bas.

Risque de liquidité :

La Commission scolaire est exposée au risque de liquidité lié à sa capacité de respecter ses obligations au titre des passifs financiers, laquelle dépend des rentrées provenant des sources extérieures, en particulier du Ministère de l'Éducation du Yukon. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en relation avec ses comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations sociales à payer et au fonds d'écoles.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

19. DÉPENDENDANCE ÉCONOMIQUE

La source principale de revenu de la Commission scolaire provient du Ministère de l'Éducation yukonnais. Sa capacité à maintenir ses opérations dépend de ce financement.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
Annexe 1 - Opérations CSFY
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 15)	690,015	629,347
Autres contributions et subventions (Note 10)	50,000	-
Autres revenus (Note 10)	26,568	16,634
Intérêts	19,011	2,853
	<u>785,594</u>	<u>648,834</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 15)	213,526	211,432
Salaires et charges sociales	182,685	166,266
Appui à la communauté	73,015	72,766
Loyer et location de bureau (Note 16)	70,838	66,444
Honoraires professionnels	69,364	9,647
Contractuels (Note 15)	57,263	26,589
Assurances	25,461	25,592
Déplacements et représentation	24,130	11,751
Repas	18,149	4,896
Achats salon du livre	15,841	16,319
Bourses et prix	15,000	4,800
Frais de formation	14,375	4,579
Télécommunications	9,275	10,070
Fournitures et frais de bureau	8,733	16,329
Cotisations et abonnements	6,932	5,611
Bien-être	2,834	5,950
Matériaux et équipements	2,457	15,302
Frais bancaires	1,256	1,610
Frais d'activités	136	1,771
Services publics	74	-
Entretien et réparations	-	1,349
	<u>811,345</u>	<u>679,073</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	(25,751)	(30,239)
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	-	10,144
Amortissement des apports reportés (Note 7)	703	879
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	2,599	1,980
	<u>(27,647)</u>	<u>(21,196)</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(27,647)</u></u>	<u><u>(21,196)</u></u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au fonctionnement administratif de la CSFY.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
Annexe 2 - Communication - Promotion
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	<u>133,242</u>	<u>134,196</u>
 CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	99,242	100,196
Publicité et promotion	18,725	19,369
Contractuels (Note 11)	11,159	8,261
Télécommunications	3,033	1,336
Fournitures et frais de bureau	106	-
	<u>132,265</u>	<u>129,161</u>
 (INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	 <u>977</u>	 <u>5,035</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires aux communications et à la promotion de la CSFY et de ses écoles.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 3 - Services pédagogiques****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023**

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	332,441	286,547
Autres revenus (Note 10)	6,000	-
	<u>338,441</u>	<u>286,547</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	281,941	236,047
Ressources pédagogiques	44,226	42,044
Frais de formation	4,655	619
Fournitures et frais de bureau	1,043	1,018
Déplacements et représentation	743	132
Matériaux et équipements	654	3,296
Repas	194	1,734
	<u>333,456</u>	<u>284,891</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>4,985</u></u>	<u><u>1,656</u></u>

Cette annexe présente les opérations nécessaires aux services pédagogiques incluant les ressources humaines et matérielles.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 4 - Petite enfance et famille multilingues****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023**

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	187,323	157,737
Autres contributions et subventions (Note 9)	39,695	48,513
Inscriptions	-	1,575
	<u>227,018</u>	<u>207,825</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	154,807	131,137
Frais de formation	24,049	53,671
Frais d'activités	21,272	6,572
Contractuels (Note 11)	5,100	-
Fournitures et frais de bureau	972	536
Ressources pédagogiques	709	2,541
Colloques et conférences	259	-
Repas	185	-
Déplacements et représentation	160	286
Publicité et promotion	-	4,986
	<u>207,513</u>	<u>199,729</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>19,504</u>	<u>8,096</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour l'offre de services en petite enfance (préscolaire) et aux familles multilingues.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 5 - Technologie****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023**

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	199,367	166,494
Autres revenus (Note 10)	3,860	3,630
	<u>203,227</u>	<u>170,124</u>
CHARGES		
Matériaux et équipements	130,070	98,439
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	60,442	51,244
Entretien et réparations	3,786	1,994
Contractuels (Note 11)	-	250
	<u>194,297</u>	<u>151,927</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>8,930</u>	<u>18,197</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires en lien avec la technologie (exemple : ordinateurs, tablettes, applications, etc.) pour appuyer l'enseignement.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

Annexe 6 - Écoles

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	8,281,647	7,641,544
Location espaces communautaire	5,795	12,315
Autres revenus (Note 10)	744	550
Autres contributions et subventions	-	-
	<u>8,288,186</u>	<u>7,654,409</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	7,516,103	6,948,389
Services publics	214,894	163,011
Salaires et charges sociales	169,540	157,359
Matériaux et équipements	151,308	125,788
Honoraires professionnels	90,009	-
Ressources pédagogiques	71,607	26,262
Entretien et réparations	48,238	36,878
Déplacements et représentation	42,923	16,721
Frais d'activités	41,142	34,797
Contractuels (Note 11)	37,732	39,831
Loyer et location de bureau (Note 14)	33,050	-
Bibliothèques	21,103	12,469
Frais de formation	19,736	12,384
Télécommunications	11,425	7,412
Innovation	8,979	4,104
Fournitures et frais de bureau	9,983	1,833
Repas	4,053	4,571
Location d'équipements	711	1,846
Salon du livre	536	-
Assurances	90	1,276
Mauvaise Créances	-	300
	<u>8,493,163</u>	<u>7,595,229</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	(204,977)	59,180
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus:		
Actif immobilisé	26,104	18,141
Amortissement des apports reportés (Note 7)	29,473	30,156
Moins:		
Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	73,682	70,686
	<u>73,682</u>	<u>70,686</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(223,082)</u>	<u>36,791</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour le fonctionnement des écoles de la CSFY, incluant le personnel, la programmation, les services aux élèves, la formation du personnel, etc.